

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 8 (1920)

**Heft:** 88

  

**Artikel:** Convocation officielle au VIII<sup>me</sup> congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-255789>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

<p><b>ABONNEMENTS</b></p> <p>SUISSE..... Fr. 5.—</p> <p>ETRANGER... 6.50</p> <p>Le Numéro.... 0.25</p>	<p><b>RÉDACTION et ADMINISTRATION</b></p> <p>Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)</p> <p>Compte de Chèques I. 943</p> <p><i>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</i></p>	<p><b>ANNONCES</b></p> <p>12 insert. 24 insert.</p> <p>La case, Fr. 25.— 45.—</p> <p>1 case 1/2, » 35.— 60.—</p> <p>2 cases, » 45.— 80.—</p>
--	--	--

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE :** Convocation officielle au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes à Madrid (2-8 mai 1920). — L'Idée marche... E. Gd. — Une pétition de Sociétés suisses en faveur du suffrage. — A travail égal, salaire égal: La campagne dans le corps enseignant primaire genevois: Marg. GRANGE. — Inspectrices de fabrique. — Une vie et un exemple: Susan-Anthony (Suite): E. Gd. — Notre bibliothèque: deux nouvelles brochures de propagande suffragiste. — Association suisse pour le Suffrage féminin.

**AVIS IMPORTANT.** — Nous informons ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore versé le montant de leur abonnement pour 1920 (5 fr. 05) qu'ils peuvent encore le faire sans frais à notre compte de chèques postaux I. 943. A partir du 1<sup>er</sup> février, les abonnements non payés seront pris en remboursement postal.

L'Administration du Mouvement Féministe.

## Convocation officielle au VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes

MADRID, du 2 au 8 mai 1920

Le Comité de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes convoque par cet appel les vingt-six Sociétés nationales affiliées à envoyer des délégués dûment accrédités au VIII<sup>e</sup> Congrès, qui aura lieu à Madrid (Espagne) du 2 au 8 mai 1920.

Les associations suffragistes nationales affiliées d'Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Hongrie, Islande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Afrique du Sud, Suède, Suisse, et des Etats-Unis d'Amérique ont droit chacune à douze déléguées; et celles d'Autriche, de Bohême et de Galicie, ont droit chacune à deux déléguées. Des demandes d'affiliation seront reçues des Associations suffragistes nationales de la République Argentine, de Cuba, d'Espagne et de l'Uruguay.

Une invitation spéciale à l'envoi de délégués officiels est adressée à tous les gouvernements du monde. Les Associations nationalement organisées, qui sont sympathiques à notre mouvement, sont également invitées à nous envoyer des délégués fraternels. Nous attendons spécialement une réponse à cette invitation de Burmah, de Chine, des Indes, du Japon et des Indes hollandaises. Enfin, toute personne, quelles que soient sa race, sa nationalité ou sa religion, qui croit au droit de la femme de protéger ses intérêts dans la société par son bulletin de vote, est invitée à participer au Congrès.

Depuis notre dernier Congrès, qui eut lieu à Budapest, en 1913, la plus grande des guerres mondiales a dévasté la terre. Mais, de ses angoisses cruelles et de ses tragédies, les femmes de plusieurs nations ont retiré leur affranchissement politique. Ces sept dernières années ont vu le triomphe de la cause du suffrage des femmes dans seize pays. En Autriche, en Belgique, en Bohême, dans l'Afrique orientale anglaise, au Canada, en Danemark, en Allemagne, en Grande-Bretagne et Irlande, en Hollande,

en Hongrie, en Islande, en Jamaïque, en Pologne, en Rhodésie, en Russie et en Suède, les femmes ont été totalement ou partiellement affranchies, et aux Etats-Unis d'Amérique, l'Arizona, le Nevada, le Montana, New-York, le Dakota du Sud, l'Oklahoma, le Texas, l'Arkansas et le Michigan se sont joints aux Etats qui avaient déjà reconnu aux femmes le même droit de suffrage intégral qu'aux hommes. Ce triomphe de la justice est assurément le plus défini et le plus permanent de tous les résultats maintenant tangibles de la guerre. Et c'est un chagrin universel parmi les femmes que leur liberté politique ne leur ait été reconnue qu'au travers de tant de souffrances. Mais quoiqu'il en soit cette liberté politique existe actuellement et elles s'en réjouissent, car dorénavant, elles n'auront plus besoin de disperser leurs efforts pour assurer aux femmes leurs droits de citoyennes responsables: au contraire, en possession de nouvelles forces, elles peuvent maintenant apporter leur collaboration dévouée et efficace aux grands problèmes de leur vie nationale.

Notre œuvre est-elle donc terminée? Ou devons-nous la poursuivre jusqu'à ce que les femmes de tous les pays soient également affranchies? L'émancipation des femmes est-elle complète? ou un autre travail s'impose-t-il avant que ce but soit atteint? Les femmes du monde entier nous demandent-elles d'ajouter un autre travail au nôtre?

Ce sont-là des questions sérieuses que nous avons à examiner ensemble. Et nous les examinerons dans un pays latin, de telle façon que l'évangile de notre foi féministe puisse être prêché là où cela est nécessaire.

Venez, suffragistes de tous les pays, envoyez des délégués au grand Congrès de Madrid. Et toutes ensemble, nous parlerons de l'histoire merveilleuse de notre mouvement depuis que nous nous sommes rencontrées, et nous prendrons conseil les unes des autres pour faire usage de notre nouveau pouvoir pour le bien de toutes les nations.

- Carrie CHAPMAN CATT (Etats Unis), présidente.
- Millicent Garret FAWCETT (Gr.-Bret.), prem. vice-présidente.
- Annie FURUHJELM (Finlande), seconde vice-présidente.
- Anna LINDEMANN (Allemagne), troisième vice-présidente.
- Marg. DE WITT SCHLUMBERGER (France), quatr. vice-présid.
- Adela COIT (Grande Bretagne), première trésorière.
- Signe BERGMAN (Suède), seconde trésorière.
- Katherine Dexter MCCORMICK (Etats-Unis), première secrétaire correspondante.
- Jane BRIGODE (Belgique), seconde secrétaire correspondante.
- Chrystal MACMILLAN (Gr.-Bret.), pr. secr. du procès-verbal.
- Marie STRITT (Allemagne), sec. secrétaire du procès-verbal.

E 1436

